Nations Unies S/PV.6747



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6747e séance

Mardi 10 avril 2012, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Rice	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Inde	M. Raguttahalli
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011) (S/2012/185)

12-28746 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011) (S/2012/185)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/185, qui contient le deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011).

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de présenter le deuxième rapport (S/2012/185) du Secrétaire général établi en application de la résolution 2001 (2011) sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de faire le point sur la situation dans le pays.

Depuis le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil de sécurité (voir S/PV.6675), plusieurs événements importants ont eu lieu en Iraq. Le 31 décembre, les États-Unis ont achevé de retirer leurs forces armées du pays. Ce retrait a donné au Gouvernement iraquien démocratiquement élu l'occasion de tourner une nouvelle page de son histoire et d'asseoir la pleine souveraineté du pays. Le 29 mars, l'Iraq a accueilli le sommet de la Ligue des États arabes. Cet événement historique a marqué le retour de l'Iraq en tant qu'acteur de poids dans la région.

Certes, les problèmes politiques intérieurs et les répercussions potentielles des crises régionales, notamment la crise actuelle en Syrie, continuent d'obstruer la marche de l'Iraq vers son plein relèvement. Les retards que continue d'accuser la convocation de la conférence nationale soulignent que les dirigeants iraquiens doivent d'urgence mobiliser la volonté et le courage politiques nécessaires pour s'attaquer ensemble, dans le cadre d'un dialogue ouvert, aux problèmes auxquels se heurte le pays. À cet égard, la MANUI continuera d'apporter un appui indéfectible au Gouvernement et au peuple iraquiens pour les aider à régler les grands problèmes que rencontre leur nation.

À de nombreux égards, la tenue du vingt-troisième sommet de la Ligue des États arabes à Bagdad, le 29 mars, illustre l'étendue des progrès accomplis par l'Iraq après des décennies de guerre, de dictature et de difficultés économiques. La présence historique de l'Émir du Koweït, S. A. cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, à ce sommet, montre également que les relations entre l'Iraq et le Koweït se sont considérablement améliorées. L'Iraq est maintenant prêt à jouer un rôle positif dans la région alors qu'il assume la présidence de la Ligue des États arabes en tant qu'État pleinement indépendant et souverain. Il a ainsi une occasion importante de jouer un rôle de chef de file en faveur du règlement de certains des problèmes pressants qui préoccupent les États arabes et du renforcement de la coopération arabe.

Les mesures récemment prises par l'Iraq et le Koweït pour normaliser leurs relations et régler toutes les questions en suspens sont encourageantes. J'espère que cette volonté de collaborer et les mesures concrètes déjà prises par le Gouvernement iraquien pour honorer les dernières obligations qui lui incombent en vertu du Chapitre VII de la Charte permettront de mettre un terme définitif à ce problème de longue date.

Le 14 mars, le Premier Ministre iraquien, M. Al-Maliki, a entrepris une importante visite de deux jours au Koweït. Dans la foulée, l'Iraq a accepté de procéder à la mise en œuvre du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, prescrit par la résolution 833 (1993), et de transférer immédiatement à l'ONU sa part des fonds alloués pour mener à bien le projet. Plus important encore, durant cette visite, les deux gouvernements ont décidé de reprendre leurs pourparlers bilatéraux de haut niveau et d'organiser ce mois-ci la deuxième réunion du comité de coopération de haut niveau entre l'Iraq et le Koweït. Cette réunion devrait offrir aux deux parties une occasion précieuse de passer en revue tous les

problèmes bilatéraux en suspens ainsi que les obligations que l'Iraq doit encore honorer en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Je félicite les Gouvernements koweïtien et iraquien des efforts qu'ils déploient pour améliorer leurs relations bilatérales. Les représentants des deux pays ont exposé leurs positions au Secrétaire général à l'occasion du déplacement que celui-ci a effectué au Koweït et en Iraq à la fin du mois de mars. Dans le cadre de leurs rencontres avec le Secrétaire général, les deux pays se sont félicités de la visite de M. Al-Maliki au Koweït, qui représente un pas historique important vers la normalisation des relations entre les deux pays. Pendant sa visite, le Secrétaire général a encouragé le Gouvernement iraquien à continuer de déployer des efforts pour s'acquitter de toutes ses obligations en suspens au titre des résolutions pertinentes adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte. Je continuerai, pour ma part, d'aider les deux pays à accélérer la normalisation de leurs relations, notamment en effectuant de nouvelles visites au Koweït.

Les violences qui se poursuivent en Syrie comportent de nombreux risques et pourraient avoir un dangereux effet de contagion sur l'Iraq, ce qui pourrait remettre en cause le fragile équilibre des pouvoirs et exacerber les tensions communautaires. En outre, cette situation a déjà un impact sur les Iraquiens réfugiés en Syrie. L'équipe de pays des Nations Unies a donc mis au point un vaste plan d'intervention pour atténuer d'éventuels problèmes.

J'ai pris mes fonctions de représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq il y a environ six mois. Depuis, j'ai multiplié les consultations avec les dirigeants politiques de toutes les composantes de la société iraquienne et avec les représentants des partis politiques, et je me suis notamment rendu à plusieurs reprises dans la région du Kurdistan et dans d'autres gouvernorats.

Cette action de facilitation politique et de sensibilisation est d'autant plus importante que des tensions entre les principaux blocs parlementaires iraquiens sont apparues, entraînant une impasse politique. J'ai donc encouragé les partis et les dirigeants politiques iraquiens à œuvrer ensemble dans un esprit de partenariat afin de trouver un terrain d'entente qui leur permettra de régler leurs différends. À cet égard, la décision prise par Al-Iraqiya de mettre fin à son boycottage du Conseil des ministres et du Conseil des représentants est une bonne décision.

L'organisation d'une conférence nationale pour tenter de sortir de l'impasse a été suggérée par le Président Talabani en personne. Malheureusement, à ce jour, aucun accord n'a été trouvé concernant un ordre du jour. La mise en place d'une instance de dialogue sans exclusive, premier pas vers la fin de l'impasse politique, est pourtant nécessaire. J'appelle tous les dirigeants iraquiens à s'asseoir à la même table afin d'aplanir véritablement toutes leurs divergences. La MANUI se tient prête à continuer d'appuyer de tels efforts.

Les relations entre les communautés arabe et kurde en général, et les questions liées aux frontières internes contestées en particulier, demeurent au cœur du mandat de la MANUI. À cet égard, le Mécanisme permanent de consultation lancé par la MANUI s'est avéré un organe important pour examiner la question des frontières internes contestées. Malheureusement, les crises politiques à répétition ont fait qu'il est difficile pour le Mécanisme de se réunir. Redoublant d'efforts pour faciliter des progrès sur le règlement de la question de Kirkouk, mon adjoint et moi-même nous sommes donné pour priorité de nous rendre régulièrement dans la zone pour promouvoir le dialogue politique entre les parties. Au cours de ma dernière visite à Kirkouk, tous mes interlocuteurs, notamment le Gouverneur, le Gouverneur adjoint et le Président du Conseil provincial, ont souligné qu'il importait d'organiser des élections provinciales à Kirkouk aussitôt que possible et que l'ONU devait jouer un rôle de facilitateur dans ce dossier ainsi que sur d'autres questions en suspens.

Il va sans dire qu'il ne peut y avoir de véritable démocratie en l'absence d'élections libres, régulières et pluralistes. Cela rend la mission d'appui électoral de la MANUI d'autant plus importante pour la consolidation de la démocratie en Iraq. À la demande du Conseil des représentants, la MANUI a joué un rôle de conseiller et d'observateur dans le cadre du processus de sélection des membres du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, en perspective de l'expiration ce mois-ci du mandat du Conseil actuel. La participation de la MANUI et de plusieurs organisations non gouvernementales au processus de sélection montre clairement qu'il est possible de garantir la transparence du processus.

Le vote final pour sélectionner les neuf nouveaux commissaires, qui était attendu d'ici à la fin du mois, n'aura vraisemblablement pas lieu. Néanmoins, pour éviter tout retard dans la tenue des prochaines élections

dans la région du Kurdistan en septembre et des élections provinciales début 2013, le Conseil des représentants a été encouragé à proroger le mandat de l'actuel Conseil des commissaires pour lui permettre de lancer les préparatifs en vue de la tenue de ces scrutins.

Je voudrais insister sur plusieurs préoccupations particulières que j'ai concernant la situation des droits de l'homme en Iraq, notamment, premièrement, les victimes civiles; deuxièmement, la violence sexiste et les femmes; troisièmement, la situation des minorités et quatrièmement, les personnes déplacées.

Je crains que la situation politique en Iraq n'accroisse les tensions entre les différentes communautés dans le pays et n'entraîne une multiplication des attaques contre des civils. Depuis mon dernier exposé au Conseil, de nouvelles attaques terroristes ont pris pour cible des pèlerins et tué ou blessé un très grand nombre de personnes sans défense alors qu'elles pratiquaient leur religion. D'autres attaques aveugles visant des civils ont eu lieu dans tout le pays, faisant de nombreux morts et blessés, y compris des enfants. Pour le premier trimestre de 2012, au total, 613 civils ont été tués et 1 800 autres blessés. Ces chiffres sont légèrement inférieurs au nombre de victimes civiles enregistré l'année dernière. Néanmoins, chaque homme, femme ou enfant qui perd la vie suite à un attentat terroriste perpétré dans les rues, sur les marchés ou dans les mosquées en Iraq est une victime de trop. Ces crimes atroces contre les Iraquiens doivent cesser et la violence doit prendre fin pour que l'Iraq puisse offrir à sa population l'avenir prospère et sûr qu'elle mérite.

Le mois de l'histoire de la femme a été célébré le mois dernier, mais les statistiques montrent que les Iraquiennes sont toujours victimes de violences sexistes généralisées, notamment des violences conjugales et des crimes dits « d'honneur ». Nombre des violations des droits des femmes et des filles sont le résultat de traditions culturelles et de pratiques sociales solidement enracinées. Il incombe aux dirigeants iraquiens d'agir de manière responsable et concertée pour mettre fin à la violence dont les femmes et les filles continuent d'être victimes.

Ces derniers mois, j'ai multiplié mes consultations régulières avec les représentants de toutes les minorités du pays, y compris les communautés chrétienne, shabak, yézidi et sabéenne mandéenne. Je tiens à souligner que les violences contre les minorités sont inacceptables et n'ont pas leur place dans un Iraq qui avance dans la consolidation de la gouvernance démocratique. La MANUI est en mesure d'aider les autorités iraquiennes à protéger les composantes ethniques et religieuses iraquiennes et à promouvoir leurs droits conformément à la Constitution, y compris leur représentation équitable dans le système politique du pays.

Malgré le retour de près d'un million d'Iraquiens, déplacés après 2003, de très nombreuses personnes ne peuvent ou ne souhaitent toujours pas retourner dans leur région d'origine. D'après les chiffres fournis par le Gouvernement, il reste encore plus de 1,3 million de personnes déplacées après 2006, représentant plus de 220 000 familles. Avec plus de 300 000 personnes formant 60 000 familles environ, Bagdad est la ville qui accueille le plus grand nombre de déplacés. Le meilleur moyen dont nous disposons pour rétablir les droits de ceux qui ont fui les violences ces dernières années est de faire en sorte qu'ils retournent chez eux en toute sécurité. Tous les Iraquiens, y compris les personnes déplacées, ont le droit de vivre dans la dignité. L'ONU s'emploie à garantir que les personnes déplacées sont dûment prises en charge aussi longtemps qu'elles ont ce statut et à assurer ensuite leur retour volontaire, leur réinstallation et leur insertion sur place.

Sur une note plus positive, je suis heureux d'annoncer qu'hier, le 9 avril, le Conseil des représentants a donné son investiture aux commissaires qui siégeront à la première Haute Commission indépendante des droits de l'homme. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de cette institution qui sera la première institution iraquienne chargée des droits de l'homme conçue et dirigée par les Iraquiens et la pièce maîtresse de la promotion et de la défense des droits de l'homme en Iraq. Le Gouvernement a pris des mesures pour s'attaquer aux problèmes liés aux droits de l'homme en nommant un comité chargé de surveiller l'application du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme, adopté par le Gouvernement en décembre 2011. Le Gouvernement doit faire fond sur ces initiatives encourageantes et tout mettre en œuvre pour veiller à s'acquitter de ses obligations en matière de droits de l'homme.

Comme je l'ai indiqué au Conseil lors de mon précédent exposé, dans le cadre de l'application de notre approche intégrée, l'équipe de pays des Nations Unies axera ses efforts sur trois questions prioritaires durant l'année à venir : les jeunes, la gestion des ressources en eau et l'environnement. Des progrès dans

ces domaines sont susceptibles d'entraîner une amélioration de la situation sur le plan politique et en matière de sécurité et de gouvernance. Nous menons des activités pour sensibiliser le Gouvernement et les Iraquiens au rôle de la jeunesse dans le redressement socioéconomique du pays. L'eau et l'environnement restent, quant à eux, des questions essentielles pour le développement en Iraq. J'appelle l'Iraq et les pays voisins à œuvrer de concert pour trouver une solution durable afin de gérer leurs ressources communes en eau.

Il y a un an, le 8 avril 2011, les incidents tragiques survenus dans le camp Ashraf ont causé la mort de dizaines de résidents du camp et fait des centaines de blessés. Dans le cadre des efforts pour parvenir à une solution pacifique et durable, la MANUI et le Gouvernement iraquien ont signé un mémorandum d'accord, le 25 décembre 2011. Le Gouvernement iraquien a accepté de reporter la date limite de la fermeture du camp. Entre la mi-février et aujourd'hui, près de 1 200 résidents du camp Nouvel Iraq ont été réinstallés sur le site de transit temporaire, le camp Hurriya, près de Bagdad. Des observateurs de l'ONU sont déployés pour surveiller 24 heures sur 24 la réinstallation et la situation dans le camp Hurriya. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dispose d'une équipe dans le camp Hurriya pour procéder à la vérification et à la détermination du statut de réfugié.

Je tiens à préciser que le mémorandum d'accord concerne les transferts volontaires et que son application s'appuie sur le fait que toutes les parties doivent agir de manière pacifique et faire preuve de bonne foi. Il convient d'indiquer que, le 8 avril, un incident a éclaté dans le camp Nouvel Iraq alors que l'on préparait le quatrième transfert de résidents. Il y a eu des échauffourées mais les observateurs de l'ONU signalent que le calme est à présent revenu. Les deux parties se sont remises à coopérer en vue du prochain transfert.

J'aurais souhaité pouvoir annoncer que 400 résidents supplémentaires avaient été réinstallés dans le camp Hurriya. Malheureusement, cet incident a momentanément interrompu les transferts. Néanmoins, les observateurs de l'ONU sont en ce moment même dans les camps Hurriya et Nouvel Iraq, et je suis heureux d'indiquer que 400 nouveaux résidents s'apprêtent à quitter le camp Nouvel Iraq dès que le chargement de leurs effets personnels aura été terminé. Il s'agit d'un signe de bonne volonté de la part des résidents. Je continuerai de m'employer activement à faire en sorte qu'un accord soit trouvé sur les questions en suspens. Avec ce transfert, la moitié des résidents du camp Nouvel Iraq auront été réinstallés dans le camp Hurriya.

Je saisis cette occasion pour faire quatre autres remarques. Premièrement, je tiens à saluer les autorités iraquiennes, en particulier le Premier Ministre Al-Maliki et ses conseillers, ainsi que le général en chef, les nombreux policiers iraquiens mobilisés et l'armée iraquienne pour leur patience et leur coopération en vue d'assurer le transfert en toute sécurité des trois premiers groupes de résidents. Je les encourage à poursuivre la réinstallation des autres résidents de manière à garantir les droits de ces derniers, leur sûreté et leur sécurité, et à éviter tout ce qui pourrait être considéré comme une provocation. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider le Gouvernement iraquien à reloger les derniers résidents. Des obstacles majeurs demeurent néanmoins et il faudra peut-être faire preuve de souplesse quant à la date butoir qui a été fixée.

Deuxièmement, je tiens également à souligner que les résidents du camp, malgré les difficultés rencontrées au départ, ont récemment fait preuve de bonne volonté et de coopération dans le cadre du processus de réinstallation. De fait, ils ont consenti de grands efforts. Il est difficile de quitter un endroit où l'on a vécu pendant plus de 20 ans. J'encourage les résidents à continuer de faire preuve de bonne volonté et de se montrer coopératifs.

Troisièmement, et c'est le point le plus important, j'appelle à nouveau les États Membres à accepter d'accueillir des résidents du camp dans leur pays. Maintenant que le HCR a démarré ses activités, il est grand temps pour la communauté internationale d'accepter les candidats qui remplissent les conditions requises et de financer le processus de réinstallation. L'appui de la communauté internationale est de toute urgence nécessaire. Je me suis félicité de la conférence sur la réinstallation organisée conjointement par le HCR et la MANUI, qui s'est tenue à Genève le 23 mars. Plus de 30 États Membres ont participé à cette conférence. Néanmoins, aucun pays ne s'est engagé à accueillir des résidents. Une réunion d'appel aux donateurs a été également organisée le même jour dans le but de mobiliser 39 millions de dollars au profit du projet Ashraf. Un seul État Membre s'est engagé concrètement à verser une contribution. Cela est bien

en deçà de nos espoirs. Ce processus ne peut pas aboutir sans un appui international.

Dernier point mais non le moindre, je tiens à remercier mes collègues de la MANUI, du HCR et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour leur travail acharné et leur appui. Le dossier Ashraf représente une lourde charge pour la mission, mais j'ai pu compter sur le concours de la plupart de mes collègues. Je rends hommage au personnel chargé de superviser le camp Hurriya et au personnel du HCR, en particulier les agents qui ont accompagné les convois dans des conditions extrêmement dangereuses. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2012/185), ce processus demeure fragile et on ne peut pas écarter la possibilité d'une reprise des violences. Par conséquent, nous devons rester vigilants.

Avant de terminer, je voudrais souligner qu'avec le retrait des forces américaines, le Gouvernement et le peuple iraquiens comptent plus que jamais sur la MANUI pour les aider à relever les lourds défis auxquels leur pays est confronté. Malheureusement, ce regain d'attentes intervient à un moment où les ressources mises à la disposition de la MANUI vont en s'amenuisant.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler que mon équipe à Bagdad et moi-même sommes personnellement déterminés à continuer de tout mettre en œuvre pour nous acquitter du mandat complet que nous avons reçu du Conseil de sécurité dans les domaines de la facilitation politique, de l'appui électoral, des droits de l'homme, de la reconstruction et du développement. Je suis fermement convaincu que l'assistance de l'ONU demeure essentielle en cette étape critique de l'histoire de l'Iraq.

Pour conclure, je voudrais remercier les membres du Conseil, ainsi que le Gouvernement iraquien et l'ensemble des États Membres de l'ONU de leur appui constant. Je voudrais également exprimer ma gratitude et mes remerciements à mes collègues de la MANUI et du système des Nations Unies pour leurs efforts, leur dévouement et leur persévérance alors que les conditions de travail en Iraq sont extrêmement difficiles.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kobler de son exposé. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, tout d'abord, je voudrais vous féliciter, ainsi que votre pays, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis sûr que vos qualités et vos talents de direction contribueront à ce que le Conseil de sécurité atteignent les objectifs qui sont les siens en ce mois d'avril. Je voudrais également remercier votre prédécesseur à la tête du Conseil de sécurité, le Représentant permanent du Royaume-Uni, des efforts qu'il a consentis au cours du mois de mars. Enfin, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Martin Kobler, et son équipe à Bagdad et à New York de leurs efforts sincères en vue d'aider le peuple et le Gouvernement iraquiens.

Après examen du rapport du Secrétaire général sur les activités de la MANUI en Iraq (S/2012/185), je voudrais faire les observations suivantes.

Sur le plan politique, la tenue à Bagdad, le 29 mars 2012, de la vingt-troisième session ordinaire du Sommet arabe a constitué un jalon dans le rétablissement du rôle constructif de l'Iraq dans la région et dans sa réintégration au sein du monde arabe après de nombreuses années d'isolement suite à l'invasion du Koweït par Saddam en 1990. Ce sommet a réuni les présidents et les dirigeants des pays arabes, ainsi que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. L'Iraq a demandé aux États arabes de définir une nouvelle vision pour les relations entre les États arabes suite aux grandes transformations que connaît la région dans les domaines politique, social et culturel ainsi que sur le plan de la sécurité. En l'absence d'une telle vision, nous serons en effet confrontés à des situations complexes qu'aucun pays ne sera en mesure de régler à lui seul. Le sommet a adopté la Déclaration de Bagdad dans laquelle sont notamment énoncées les positions des dirigeants arabes sur des questions régionales et internationales importantes.

Le retrait des forces américaines de l'ensemble du territoire iraquien, conformément au calendrier convenu entre l'Iraq et les États-Unis dans le cadre de l'accord sur le statut des forces, représente une victoire historique pour la voie de la négociation choisie par l'Iraq alors qu'il était confronté à une période difficile et délicate de son histoire contemporaine en raison de la présence de troupes étrangères sur son territoire. Ce retrait a ouvert une ère nouvelle dans les relations entre l'Iraq et les États-Unis, l'Accord-cadre stratégique étant désormais la pierre angulaire des relations bilatérales entre les deux pays. Cet accord, qui porte

sur les domaines politique, économique, commercial, culturel, scientifique et autres, a pour objectif de forger des relations bilatérales caractérisées par plus de coopération et de compréhension à l'avenir. Nous sommes convaincus que ces relations seront des relations équilibrées entre deux pays souverains et fondées sur des intérêts communs.

Le retrait des forces américaines a permis à l'Iraq d'accueillir le sommet arabe à Bagdad, étant donné que, depuis 2003, plusieurs pays arabes refusaient de rétablir leurs relations diplomatiques avec l'Iraq, rompues suite à l'invasion du Koweït par Saddam en 1990, et de rouvrir des ambassades à Bagdad, tant que des troupes étrangères étaient présentes en Iraq. Avec le retrait des troupes étrangères, l'Iraq entre dans une nouvelle phase de son processus politique démocratique, en se basant sur la Constitution et l'état de droit pour résoudre tous les problèmes, en s'attachant à remettre sur pied et à développer son économie et en intensifiant les efforts visant à établir de meilleures relations avec les autres pays sur la base du respect mutuel, des intérêts communs et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Aujourd'hui, les Iraquiens vivent dans un nouvel Iraq qui jouit d'une souveraineté totale, de l'indépendance et du libre arbitre, et ce, grâce à la perspicacité et la détermination du peuple iraquien.

Le 6 février 2012, sous l'égide du Président de la République d'Iraq, M. Jalal Talabani, les formations politiques iraquiennes sont parvenues à un consensus national pour réaliser les aspirations de l'ensemble du peuple iraquien. Elles se sont mises d'accord sur les quatre principes directeurs suivants pour la poursuite du processus politique dans le cadre de la Constitution iraquienne. Premièrement, elles se sont engagées à lutter ensemble contre le terrorisme et les groupes armés; deuxièmement, elles ont convenu que la Constitution servirait de base pour le règlement des différends et qu'elle devait être respectée par tous; troisièmement, elles ont reconnu que toutes les composantes de la société iraquienne devaient être dûment représentées dans le processus politique et enfin quatrièmement, elles se sont mises d'accord sur le fait que le système judiciaire iraquien était un pouvoir indépendant, à égalité avec les autres pouvoirs, et qu'il ne devait pas faire l'objet d'ingérences politiques.

Le 12 février 2012, M. Khudayir Al-Khozei, Vice-Président de la République d'Iraq, a rencontré les membres du comité préparatoire de la conférence nationale. Ils se sont mis d'accord sur l'orientation générale de l'ordre du jour de la conférence et sur la constitution de sous-comités chargés d'examiner toutes les questions qui seront soulevées dans le cadre des préparatifs de la conférence nationale. Je peux assurer les membres du Conseil de sécurité que désormais les Iraquiens arrivent toujours à régler leurs différends par des voies pacifiques et la négociation. Dans cette nouvelle démocratie, ils apprennent à se crier dessus au lieu de se tirer dessus et à avoir recours aux urnes plutôt qu'aux cartouchières.

Dans le cadre des efforts inlassables que déploie le Gouvernement iraquien pour accorder plus de pouvoirs aux conseils provinciaux, le Conseil des ministres dirigé par M. Nouri Kamel Al-Maliki, Premier Ministre iraquien, a tenu une session dans la province de Bassorah, une première dans l'histoire de cette province. Au cours de cette session, plusieurs décisions visant à renforcer les pouvoirs des provinces ont été prises. Au cours de la conférence sur la décentralisation en Iraq, qui s'est tenue le 27 février 2012, le Premier Ministre a souligné qu'il était nécessaire d'accorder davantage de pouvoirs aux gouvernements locaux dans le domaine de la reconstruction, comme le réclament de nombreuses provinces iraquiennes.

Le rétablissement de la sécurité et de la stabilité demeure une priorité fondamentale du programme de travail du gouvernement de partenariat national. La capacité des forces de sécurité iraquiennes de prendre totalement en charge la sécurité du pays avant et après le retrait des forces étrangères, comme l'indique clairement le recul de la violence à travers le pays, en est d'ailleurs une illustration. Le Premier Ministre, au cours de la réunion avec des hauts responsables de la sécurité organisée le 1er février, a souligné la nécessité d'introduire des mesures pour contrôler la situation en matière de sécurité et combler toutes les lacunes que les terroristes essaient d'exploiter pour déstabiliser le pays. Il a également appelé à plus de coordination et de coopération entre les gouvernements locaux, l'armée et les forces de sécurité.

Sur le plan socioéconomique, le 8 mars, le Conseil des représentants a approuvé le budget fédéral pour 2012, dont le montant total est d'environ 100 milliards de dollars, soit une augmentation d'environ 20 % par rapport au budget fédéral de 2011. Parallèlement, l'économie iraquienne enregistre une amélioration notable de ses indicateurs de base depuis 2003, comme par exemple le taux de chômage, qui est

passé de 51 % à 15 %; le taux de pauvreté, qui est passé de 54 % à 23 %; et le taux d'inflation, qui est passé de 65 % à 6 %.

Avec le soutien du Premier Ministre Al-Maliki, le Comité national suprême pour l'initiative agricole en Iraq a organisé, le 4 janvier 2012, une réunion sur les moyens de faire avancer le développement dans le secteur agricole iraquien, compte tenu de la sécheresse et des changements climatiques. À cet égard, le budget fédéral de 2012 a alloué un montant d'environ 500 millions de dollars pour soutenir des projets agricoles et faire progresser le secteur agricole iraquien.

Le 1er mars, le Premier Ministre iraquien s'est rendu au Ministère de l'électricité pour suivre les efforts déployés par le Ministère pour fournir de l'énergie électrique à la population. Au cours de sa rencontre avec les hauts fonctionnaires du Ministère, il a appelé à une plus grande coopération et à une meilleure coordination entre les Ministères du pétrole et de l'électricité afin de fournir du combustible aux centrales électriques et de faciliter l'entrée en Iraq de matériaux destinés au secteur de l'électricité. Il convient de noter que la production électrique a connu une augmentation notable, passant de 3 500 mégawatts en 2003 à près de 7 500 mégawatts en 2012. Cependant, la forte hausse du niveau de vie et des salaires des Iraquiens a entraîné une augmentation considérable de la demande et de la consommation d'électricité, problème que le Gouvernement tente de résoudre.

Le premier port flottant doté d'une capacité d'exportation de 850 000 barils par jour vient d'être inauguré, sous les auspices du Premier Ministre Al-Maliki, dans la province de Bassorah. Ce port fait partie des cinq ports, dotés chacun d'une capacité d'exportation quotidienne de 850 000 barils, qui doivent être construits. Dans le même ordre d'idées, le taux de la production pétrolière iraquienne a continué d'augmenter, pour atteindre 2,358 millions de barils par jour en 2010 et 2,653 millions de barils par jour en 2011. Le Gouvernement iraquien prévoit une nouvelle augmentation de la production en 2012.

Le Gouvernement iraquien a alloué 85 millions de dollars du budget fédéral de 2012 au financement de programmes menés en partenariat avec la communauté internationale, y compris les institutions spécialisées des Nations Unies, afin de mettre en œuvre une série de projets relatifs au plan-cadre des Nations Unies pour le développement de l'Iraq.

Sur le plan des droits de l'homme, le Conseil des représentants a ratifié la création de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme en Iraq, le 9 avril. Cette mesure représente une étape importante dans l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans le nouvel Iraq, et est destinée à redorer le blason de l'Iraq en matière de droits de l'homme et à renforcer les programmes en cours visant à encourager le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme, à garantir à la population l'exercice de ces droits, à mettre en place une vie démocratique et à favoriser le développement humain.

Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour tirer au clair le sort des personnes disparues sous le régime brutal de Saddam Hussein, le Ministère des droits de l'homme a signé, le 12 mars, un mémorandum d'accord avec la Commission internationale des personnes disparues. L'accord a été signé afin de permettre aux Iraquiens d'effectuer des tests ADN sur les ossements des victimes enterrées dans des fosses communes, d'identifier ces dépouilles et de les rendre à leur famille après des années de souffrance provoquée par le fait de ne pas savoir ce qu'il était advenu de leurs proches.

Le 5 mars, la présidence de la République d'Iraq a ratifié la loi no 16 de 2012 portant sur l'adhésion officielle de l'Iraq à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée générale en 2006. La Convention a été ratifiée dans le but de garantir et de promouvoir le droit des personnes handicapées à exercer leurs droits fondamentaux dans la dignité humaine.

Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement iraquien en faveur de l'autonomisation de la femme iraquienne, l'Iraq a levé sa réserve eu égard à l'article 9 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, conformément aux dispositions de l'article 8, section II, de la Constitution iraquienne, qui accorde à un enfant né d'une femme iraquienne le même droit d'obtention de la citoyenneté iraquienne qu'à un enfant né d'un homme iraquien. Du temps du régime de Saddam Hussein, seuls les enfants nés d'hommes iraquiens pouvaient obtenir la citoyenneté iraquienne.

Au titre des efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour développer le secteur de l'éducation en Iraq, le Premier Ministre a annoncé le lancement prochain d'une stratégie nationale pour l'éducation, visant à jeter les bases solides d'une feuille de route destinée à

améliorer l'éducation dans le pays et à renforcer la coopération avec les institutions et organisations internationales œuvrant dans le domaine de l'éducation.

Sur les plans régional et international, l'Arabie saoudite et Oman ont nommé des ambassadeurs non résidents en Iraq, tandis que la Palestine a nommé un ambassadeur résident, dont les lettres de créance ont toutes été reçues par le Président Jalal Talabani, le 27 mars. L'Iraq se félicite de ces nominations et insiste sur le fait que le Gouvernement iraquien entend renforcer ses relations avec les pays arabes et consolider la coopération et la solidarité arabes.

Le 11 mars, le Ministre iraquien des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, et le Ministre égyptien des affaires étrangères, M. Mohamed Amr, ont signé un accord au Ministère égyptien des affaires étrangères prévoyant le versement immédiat des salaires dus aux Égyptiens qui travaillaient autrefois en Iraq mais n'avaient pas été payés par l'ancien régime.

Le 16 février, le Conseil des représentants a approuvé la création de la Direction nationale du contrôle, chargée de prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Avec cette mesure, l'Iraq s'est ainsi acquitté de son obligation découlant de la résolution 1957 (2010).

L'Iraq, qui bien avant d'autres pays a été la cible d'Al-Qaida et des groupes terroristes qui y sont affiliés, demande à l'ensemble de la communauté internationale de rester vigilante afin que la vague de révolutions arabes ne soit pas détournée par Al-Qaida ou par d'autres groupes terroristes. Sinon, les peuples qui luttent aujourd'hui pour la liberté, le pluralisme et la justice découvriront demain que des groupes extrémistes leur ont volé leur printemps, leurs rêves et leurs aspirations, ont détourné les grands principes pour lesquels ils se sont battus et ont terni l'image de l'islam ainsi que les valeurs et les principes du patriotisme.

Beaucoup de sang a été versé au nom de la résistance à l'occupation en Iraq, et des milliers de civils ont été tués, alors qu'ils n'appartenaient à aucune force occupante. Les attentats-suicides ou à la voiture piégée se poursuivent bien que toutes les forces étrangères aient quitté l'Iraq, ce qui prouve que la lutte contre l'occupation n'était qu'un prétexte utilisé par les terroristes pour répandre le sang des citoyens iraquiens.

Dès le déclenchement de la crise en Syrie, l'Iraq a condamné le recours à l'armée pour faire taire les revendications de liberté, de démocratie et de pluralisme politique de la population syrienne. Nous avons appelé le Gouvernement syrien ainsi que l'opposition à refuser l'option militaire afin d'éviter des victimes, civiles ou militaires, en grand nombre, car cela finira par exacerber le conflit et par plonger le pays dans la guerre civile. L'histoire et un certain sens de la responsabilité morale nous commandent à tous d'œuvrer pour contenir la violence et le feu qui font rage en Syrie. Nous devons faire pression sur les deux parties au conflit afin qu'elles s'engagent dans un dialogue national, qui est à nos yeux la meilleure option pour résoudre la crise syrienne. L'Iraq appuie fermement les efforts entrepris par l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan, en vue de contenir la crise et de la résoudre pacifiquement dans un cadre national.

Avec l'aide de la MANUI, et en particulier du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin Kobler, 1 200 membres de l'Organisation des moudjahidin du peuple de la République islamique d'Iran ont été transférés du camp Ashraf au camp Liberty. Le Gouvernement iraquien demande instamment au Conseil de sécurité de l'aider à ce que ces personnes soient transférées vers des pays tiers, puisque, conformément à la Constitution iraquienne, il ne peut pas les autoriser à rester en Iraq.

S'agissant de la situation entre l'Iraq et le Koweït, le Premier Ministre Nouri Al-Maliki s'est rendu au Koweït le 14 février et a rencontré S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, l'Émir du Koweït. J'ai le plaisir d'informer les distingués membres du Conseil de sécurité que cette visite a permis le règlement définitif et global de nombreuses questions, y compris concernant la plainte déposée par le Gouvernement koweïtien contre Iraqi Airways. La visite a également montré clairement que l'Iraq s'acquittait de ses obligations en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment en effectuant un versement de 600 000 dollars à l'ONU pour couvrir sa part des dépenses liées au projet d'entretien de l'abornement de la frontière et trouver une solution juste aux problèmes des agriculteurs iraquiens. Cette visite a également permis de conclure un accord garantissant la liberté de navigation dans le canal de Khawr Abdallah, grâce à la coopération et à la coordination entre les deux pays. J'ai également le plaisir d'informer les membres du Conseil que l'Iraq et le Koweït ont décidé d'organiser la deuxième session du Comité ministériel conjoint le 29 avril prochain à Bagdad afin d'aborder toutes les questions en suspens,

en particulier les questions des indemnisations, des personnes disparues et des biens koweïtiens.

Mon gouvernement est convaincu que cette visite historique – que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à l'occasion de la visite qu'il a effectuée au Koweït le 28 mars dernier, a qualifiée d'avancée importante – et les résultats obtenus marquent le début d'une nouvelle étape dans les relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït, qui seront désormais placées sous le signe de la confiance mutuelle et vont contribuer à renforcer la coopération entre les deux pays.

Pour terminer, je tiens à souligner la gratitude de mon gouvernement à l'égard des membres du Conseil de sécurité et de la MANUI, pour le rôle qu'elle joue en Iraq, et à remercier M. Martin Kobler, l'équipe de la MANUI en Iraq et l'ONU des efforts qu'ils déploient pour fournir l'appui demandé par le Gouvernement iraquien, conformément aux mécanismes convenus entre les deux parties.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.